



Commune de Ludon-Médoc

ARR2025/028

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant les manifestations qui seront organisées dans le cadre de Tournois de quilles de sept et qu'il y a lieu de réglementer le parking pour des raisons de stationnement ;

- PARKING DU FOYER RURAL -

A R R Ê T E

ARTICLE 1

Le parking du Foyer rural sera PARTIELLEMENT INTERDIT au stationnement les dates ci-dessous :

- Samedi 12 avril 2025 de 14h00 à 19h00
- Dimanche 27 avril 2025 de 8h30 à 19h00
- Samedi 10 mai 2025 de 9h00 à 19h00
- Samedi 24 mai 2025 de 14h00 à 19h00
- Samedi 12 juillet de 14h00 à 19h00

ARTICLE 2

La signalisation réglementaire ainsi que les délimitations de l'emprise nécessaire seront mises en place par l'association.

ARTICLE 3

Notification du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de MACAU;
- Sapeurs Pompiers de MACAU;
- Police Municipale ;
- Quilles de Sept.

Le Maire,



DUCAMP Philippe.